

PROCES VERBAL

Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire

Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Fabienne, PETI-JEAN Patrice, VORON Christine

Absents / Excusés : néant

Procuration : néant

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

Rappel Ordre du jour:

- 1) Installation des conseillers
- 2) Élection du Maire (sous la présidence du doyen)
- 3) Fixation du nombre des adjoints
- 4) Élection des adjoints
- 5) Lecture de la Charte de l'élu local
- 6) Fixation des taux des indemnités de fonction
- 7) Désignation des délégués aux différents organismes de regroupement :
 - SICTOM : 1 titulaire – 1 suppléant
 - SIAEP Caussens : 1 titulaire – 1 suppléant
 - SDEG : 2 titulaires
 - CLECT : 1 titulaire
 - CCT : 1 titulaire – 1 suppléant
- 8) Désignation des membres des Commissions Communales : Finances, Travaux, Environnement, Communication, Evènements
- 9) Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h10

1) Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections. Elle a déclaré installés : BRAGAGNOLO Jean-François, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Fabienne, PETI-JEAN Patrice, VORON Christine et Pascale FAURIE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. DELMAS Marceau, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Il a procédé l'appel nominal des conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. PETI JEAN Patrice, Mme BRETON Roseline et M. FAURIE Alain comme assesseurs.

Le président, rappelle qu'en application des articles L 2122-7 et L 2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas de d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Puis il invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.



Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

A obtenu :

- Mme Pascale FAURIE : dix (10) voix

**Mme Pascale FAURIE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installée.
Mme Pascale FAURIE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

2) Création des postes d'adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints. Il est rappelé qu'en application des délibérations, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Il est proposé la création d'un ou trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à :

10 voix POUR la création d'un (1) poste d'adjoint au maire

1 voix POUR la création de trois (3) postes d'adjoints au maire

3) Election de l'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

A obtenu :

- M.BRAGAGNOLO Jean-François : dix (10) voix

M.BRAGAGNOLO Jean-François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

M.BRAGAGNOLO Jean-François a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Maire dresse ainsi le tableau électoral issu des élections du 15 mars 2026 et des élections du maire et des adjoints

1	FAURIE Pascale	Maire
2	BRAGAGNOLO Jean-François	1er adjoint
3	DELMAS Marceau	
4	BOYER Jean-Marc	
5	PETI-JEAN Patrice	
6	VORON Christine	
7	FAURIE Alain	
8	MINGUANT Fabienne	
9	GOYHENEIX Didier	
10	BRETON Roseline	
1	DEJULE Valérie	

4) Lecture Charte de l'élu local

Mme le Maire a lu la charte de l'élu local et donné copie de cette dernière à chacun des élus.

5) Fixation des taux d'indemnité de fonction

Mme le Maire et le 1^{er} adjoint font part de leur souhait de ne pas bénéficier de l'augmentation du taux en vigueur au 01.01.2026 soit 28.1% pour le Maire et 10.89% pour l'adjoint.

Les indemnités sont fixées à l'identique de la mandature précédente telles que :

- **25.5% pour le Maire**
- **9.90% pour l'adjoint**

6) Désignation des délégués du (SICTOM) Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la commune et un délégué suppléant auprès du S.I.C.T.O.M.,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués ;

- propose et vote à l'unanimité pour désignation pour le SICTOM

Le délégué titulaire : **M. PETI-JEAN Patrice**

Le délégué suppléant : **M. DELMAS Marceau**

- transmet cette délibération au SICTOM

7) Désignation des délégués du (SIAEP) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE CONDOM-CAUSSENS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la commune et un délégué suppléant auprès du S.I.A.E.P.,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués ;

- propose et vote à l'unanimité pour désignation pour le SIAEP

Le délégué titulaire : **M. BRAGAGNOLO Jean-François**

Le délégué suppléant : **M. PETI-JEAN Patrice**

- transmet cette délibération au SIAEP

8) Désignation des délégués du (STEG) Syndicat Territoires d'Energies du Gers

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour la commune auprès du S.T.E.G,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués ;

- propose et vote à l'unanimité pour désignation pour le STEG

Le 1^{er} délégué titulaire : **M. BRAGAGNOLO Jean-François**

Le 2^{ème} délégué titulaire : **M. GOYHENEIX Didier**

- transmet cette délibération au STEG



9) Désignation du délégué (CLECT) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CCT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la commune et un délégué suppléant auprès de la CLECT,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué ;

- propose et vote à l'unanimité pour désignation pour la CLECT

Le délégué titulaire : **Mme FAURIE Pascale**

- transmet cette délibération à la Communauté de Communes

10) Désignation des délégués de la CCT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de la Ténarèze indiquant la répartition du nombre de délégués par commune,

- Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès de la Communauté de Communes de la Ténarèze (CCT),
- Considérant que le conseil municipal doit désigner les deux premiers conseillers dans l'ordre du tableau suivant l'élection du 15 mars 2026,

- désigne pour la CCT :

Les délégués titulaires : **Pascale FAURIE (Maire)**
Jean-François BRAGAGNOLO (1er adjoint).

- et transmet cette délibération à la communauté de communes

11) Commissions

Le maire propose que des commissions soient mises en place. Elles préparent en amont les décisions qui peuvent être prise et contribuent à une vie démocratique du village en étant ouvertes aux citoyens de la commune, autre que les conseillers municipaux.

1) Budget et Finances

Membres	
Pascale FAURIE	Alain FAURIE
Jean-François BRAGANOLO	Didier GOYHENEIX
Jean-Marc BOYER	Patrice PETI-JEAN
Rose BRETON	

2) Travaux-Voirie

Membres	
Pascale FAURIE	Marceau DELMAS
Jean-François BRAGANOLO	Alain FAURIE
Jean-Marc BOYER	Didier GOYHENEIX
Rose BRETON	Patrice PETI-JEAN
Valérie DELILE	



3) Embellissement - Fleurissement

Membres	
Pascale FAURIE	Valérie DELILE
Jean-Marc BOYER	Marceau DELMAS
Rose BRETON	Fabienne MINGUANT

4) Communication

Membres
Pascale FAURIE
Rose BRETON
Christine VORON

5) Évènements – Gestion des salles

Membres
Valérie DELILE
Alain FAURIE
Fabienne MINGUANT
Christine VORON

12) Questions diverses :

- Bandes de terres terrain DESPIAU Christiane

Cette bande de terre reste dans la propriété de Mme DESPIAU, la Commune n'étant pas intéressée.

- Maçon M. FIOR Paul

Un contrat temporaire sera signé pour de petits travaux ponctuels

- Téléphone alerte Préfecture

Sont désignés comme correspondants pour la sécurité civile :

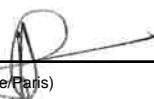
- ✓ Pascale FAURIE
- ✓ Jean-François BRAGAGNOLO
- ✓ Christine VORON
- ✓ Marceau DELMAS

La séance est levée à 21h40

Liste des délibérations prises lors de la séance du 20.03.2026

1. Création des postes d'adjoints
2. Fixation des taux d'indemnités
3. Désignations des délégués aux organismes de regroupement
 - SICTOM
 - SIAEP
 - STEG
 - CLECT
 - CCT

Le secrétaire de séance
M. PETI-JEAN Patrice



Le Maire
Mme FAURIE Pascale

